N° ISSN 0756 6409

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-3-84422032

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : G. CHERBLANC — CPPAP : 528 AD

BULLETIN "CULTURES MARAICHERES DE SERRE, CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP ET POMMES DE TERRE, N° 90 -

9 MARS 1984

R E A B O N N E M E N T   1 9 8 4

Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement pour 1984.

LAITUES : ENCORE DES RESIDUS SUR SALADES

Les laboratoires suisses continuent à déceler des quantités excessives de résidus de pesticides sur des salades venant de France. Si ces dépassements continuent, il est à craindre que les Suisses refusent les salades françaises l'an prochain.

Soyez donc très vigilants. Traitez très régulièrement dès la levée et arrêtez tout traitement au plus tard au stade 16 à 18 feuilles de la laitue.

Le tableau que vous trouverez en dernière page vous rappellera les teneurs en résidus de fongicides admissibles sur salades pour différents pays de la C.E.E.

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n° 89 du 31 janvier 1984. Le Rhodax (Phosétyl d'aluminium + mancozèbe) qui vient de recevoir une autorisation provisoire de vente sur le mildiou de la laitue est utilisable à la dose de 0,0250 kg de produit commercial par are.

SUITE DES RESULTATS DES ESSAIS D'EFFICACITE DE PESTICIDES MENES PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX EN 1983

TOMATE

- CLADOSPORIOSE

Deux essais réalisés à Nantes et à Tours, avec des contaminations artificielles ont permis de comparer les produits suivants :

Rubigan (0,1 l/hl); Saprol (0,15 l/hl) puis Remasan (0,2 kg/hl), puis Daconil (0,3 kg/hl); Tilt C (0,1 l/hl).

Rubigan et Tilt C se comportent très bien, le Tilt C s'est révélé légèrement phytotoxique dans l'essai de Nantes. La succession des trois spécialités : Saprol, Remasan puis Daconil, assure une protection un peu plus faible.

- MILDIOU DE LA TOMATE DE PLEIN AIR

Cinq produits ont été expérimentés à Rennes et à Nantes après des contaminations artificielles : Daconil 500 flo (0,3 l/hl), Euparène (0,2 kg/hl), Fulvax (0,25 kg/hl), Syphal (0,25 l/hl), Dithane M45 (0,2 kg/hl).

Ces produits ont été appliqués à la cadence avertissements agricoles. Pour les deux essais, tous les produits sont bons au niveau de la protection du feuillage. Pour les fruits, à Nantes, tous les produits étaient intéressants, à Rennes, le Syphal était insuffisant.

Une analyse de résidus effectuée juste après un traitement n'a pas permis de retrouver les fongicides dans les fruits à un taux supérieur à celui prévu par la législation.

CELERI

- SEPTORIOSE

Trois essais (Nantes, Poitiers et Avignon) permettent de juger l'efficacité de divers fongicides contre la septoriose du céleri et l'effet secondaire sur le Phoma.

- Fongicides testés : Daconil 500 flo (0,3 l/hl); Bravoplus (0,2 l/hl); Tilt C (0,1 l/hl); Corvet CM (0,4 l/hl); Daconil Star (0,37 l/hl); Baycor 300 (0,1 l/hl); Antéor C (0,5 kg/hl); Sportak (0,115 l/hl) + Dithane LF (0,2 kg/hl).

- Sur Septoriose :

. A Avignon, bon comportement du Tilt C, du Corvet CM et du Daconil Star
. A Poitiers, sur attaque grave, faible protection avec tous les produits

- Sur Phoma

. A Nantes, Daconil 500, Antéor et Sportak se comportent bien.

POIREAU

- TEIGNE

Divers insecticides ont été essayés : Reldan 2E (0,2 l/hl); Ekamet (0,125 l/hl); Perthrine (0,02 l/hl); Décis (0,03 l/hl); Ripcord 5 (0,06 l/hl); Rhodiatox liquide (0,25 l/hl).

Une application le 1er septembre a fait chuter le nombre de larves vivantes. Pour 100 poireaux : 29 pour le témoin non traité, à peine une pour le Décis, le Ripcord et la Perthrine, et entre 4 et 6 pour les autres produits.

- THRIPS

Deux traitements, effectués à 23 jours d'intervalle, avec : Ripcord (0,08 l/hl); Perthrine (0,03 l/hl); Décis (0,07 l/hl); Sumicidin (0,07 l/hl); Ultracide (0,15 kg/hl).

Décis puis Ultracide mettent en lumière les aspects suivants : 21 jours après le dernier traitement il reste moins d'une larve par poireau pour le Ripcord et le Décis, de 5 à 9 larves pour les autres produits et 24 larves pour le témoin non traité.

.../...

CHOUX

- NOCTUELLES DEFOLIATRICES

La comparaison des insecticides a été faite à partir de deux essais où des chenilles récupérées dans la nature sont apportées dans les parcelles d'essais.

Cinq produits sont expérimentés : Cymbush (0,03 l/hl); Perthrine (0,025 l/hl); Orthène 50 (0,18 kg/hl); Sumicidin (0,05 l/hl); Reldan 2 E (0,2 kg/hl).

Dans les deux essais (Rennes et Nantes), l'Orthène 50, le Cymbush et la Perthrine se comportent très bien. L'Orthène 50 peut donc être une alternative aux pyréthrinoïdes de synthèse. Le Sumicidin et le Reldan sont insuffisants.

TENEURS EN RESIDUS DE FONGICIDES ADMISSIBLES SUR SALADES (en ppm)

GROUPE CHIMIQUE	MATIERE ACTIVE	SUISSE	R.F.A.	BELGIQUE	PAYS-BAS	FRANCE (1)
Dithiocarbamates	Mancozèbe Manèbe Zinèbe Thirame	2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2)	2 (CS2) 2 (CS2) 2 CS2) 2 (CS2)	2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2)	2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2) 2 (CS2)	4 (CS2) projet 4 (CS2) projet 4 (CS2) projet 4 (CS2) projet
Dérivés du Benzène	Quintozène (PCNB)	1	0,3 (salade)	0,5	3 (laitues scaroles)	0,5 projet
Dicarboximides : - Phtalimides - Hydantoïnes	Folpel Iprodione Vinchlozoline Procymidone	15 6 5 0	15 10 5	15	15 5 5	15 10 projet 5 projet 5 projet
Diazines - Quinoxaline	Chinométhionate	0	0,3	0,3	0,3	0,3 projet
Acetamides	Cymoxanil	0				2 projet
Monoéthyl Phosphites métal	Phoséthyl aluminium	{ 1,5* {25 **				{ 5* {50**
Produits simples	Soufre Cuivre	50 15	50 20	50 20	50 0,5	50 projet
Brome		100	50	50	50	

* éthyl phosphoreux
** acide phosphoreux

(1) *En l'absence d'une dose fixée par voie réglementaire pour certains produits, toute présence anormale de résidus peut entraîner des poursuites, en vertu des textes généraux en matière de répression des fraudes.*

Les tolérances ayant la mention (projet) sont proposées dans un projet d'arrêté rédigé par le Secrétariat d'Etat chargé de la Consommation et actuellement soumis à l'Académie Nationale de Médecine.

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 89 du 31 janvier 1984

P32